



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HOMBURG
SÉANCE DU 16 AVRIL 2026**

Présents : Mmes : ADLER Camille, BAGARD Stéphanie, BALLARD Emilie, MESSMER Sabine, PUYOL Mélanie, SAUPIN Lila, TROMBINI Sandrine, MM : BRODHAG Sébastien, CUEVAS Gilles, MOEBEL Raymond, RIEGERT Loïc, RIEGERT Philippe, RIEGERT Roland, SALAVERT Fabrice, SCHILLING Jean-Claude

Ordre du jour :

- 01/ Désignation du secrétaire de séance
- 02/ Approbation des comptes rendus des séances du 04 février 2026 et du 20 mars 2026
- 03/ Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budget Commune
- 04/ Approbation du Budget Primitif 2026 – Budget Commune
- 05/ Vote des taux de la fiscalité locale 2026
- 06/ Vote des subventions communales 2026
- 07/ Désignation des délégués communaux auprès du syndicat mixte EHPAD les Molènes
- 08/ Désignation des délégués communaux auprès de Territoire Alsace Energies
- 09/ Instauration d'une redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) électricité
- 10/ Désignation des délégués communaux auprès du syndicat mixte des Brigades Vertes
- 11/ Désignation des délégués communaux auprès de la SPL Enfance Animation
- 12/ Désignation des délégués communaux auprès de la Régie de l'eau
- 13/ Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)
- 14/ Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)
- 15/ Désignation des membres de la commission consultative de la chasse
- 16/ Désignation des délégués au comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires
- 17/ Nomination d'un représentant à la CLECT
- 18/ Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) 2025
- 19/ Désignation des représentants communaux auprès de l'AFUT
- 20/ Vente de matériel communal
- 21/ Renouvellement des membres de la commune au bureau de l'association foncière
- 22/ Points divers
- 23/ Tour de table

01/ Désignation du secrétaire de séance

M. Cédric BERLENGI, Secrétaire Général de la mairie, est désigné par l'assemblée comme secrétaire de séance.

Dans les différentes délégations à adopter, une omission a été faite : il conviendra également de désigner les représentants de la commune à l'association foncière de Hombourg. Ce point est numéroté 21 dans l'ordre du jour.

02/ Approbation des comptes rendus des séances du 04 février 2026 et du 20 mars 2026

l'article L. 2121-15 du CGCT prévoit, en son troisième alinéa, que : « *Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le maire et le*



ou les secrétaires. » En conséquence, le conseil nouvellement installé doit, même si les conseillers n'ont pas assisté aux séances précédentes, approuver les procès-verbaux des derniers conseils municipaux, à savoir les séances du 4 février 2026 et du 20 mars 2026.

Les deux PV sont adoptés à l'unanimité.

03/ Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budget Commune

C'est le bilan comptable de l'année 2025, en fonctionnement et en investissement.

Il a été présenté par M. ENGASSER lors de son dernier conseil en février, mais des soucis techniques du côté du service de gestion comptable (Les Finances Publiques) empêchait de voter définitivement le CFU.

Rappel des équilibres financiers :

- Section de fonctionnement : + 2 641 612, 37 €
- Section d'Investissement : - 819 701, 87 € (dont 528 045, 16 € de restes à réaliser, travaux votés en 2025 qui seront réalisés en 2026)
- Affectation du résultat proposé :
 - 819 701, 87 € pour équilibrer le déficit de la section d'investissement
 - 1 821 910, 50 € en report du solde créditeur sur 2026

Le CFU est approuvé à l'unanimité.

04/ Approbation du Budget Primitif 2026 – Budget Commune

Il est rappelé aux conseillers la réunion de préparation du budget qui s'est tenue le lundi 13 avril 2026. La proposition présentée ce soir est légèrement ajustée des remarques effectuées lors de cette séance :

- La ligne d'investissement « rénovation du city stade » passe en « rénovation des installations sportives », afin d'intégrer la remarque de M. SALAVERT sur le besoin de rénover aussi le terrain de tennis
- Les Restes à Réaliser ont été ajustés, il y avait une surévaluation de 17 778, 19€. Leur montant passe de 545 823 € à 528 045 €

Les équilibres financiers du budget primitif 2026 présenté sont les suivants.

- Fonctionnement 2026 : 4 539 013, 50 €
- Investissement 2026 : 2 627 995, 16 €
- Excédent prévisionnel en fin d'année : 878 913, 89 €

Tout en rappelant que ce budget est extrêmement prudent, il laisse des marges de manœuvre à la commune en cas de besoin.

Un travail conjoint entre les adjoints et les équipes sera réalisé pour rechercher des subventions complémentaires, qui pourront potentiellement augmenter nos ressources.

Le Conseil Municipal sera informé régulièrement des dépenses réalisées via la présentation des achats réalisés dans le cadre des MAPA

Le Budget Primitif 2026 est adopté à l'unanimité



05/ Vote des taux de la fiscalité locale 2026

Mme la Maire propose de maintenir les taux 2025 qui étaient de :

- Taxe Foncière (propriétés bâties) : 21,83%
- Taxe Foncière (propriétés non bâties) : 39,76%
- Taxe d'Habitation : 4,94 %

Les taux sont adoptés à l'unanimité

06/ Vote des subventions communales 2026

Les subventions suivantes sont proposées au conseil :

- Prévention Routière : 100 €
- APAEI Cernay : 100 €
- Delta Revie : 200 €
- AFAPEI Bartenheim : 200 €
- UDSP 68 : 220 €
- Arboriculteurs d'Ottmarsheim 250 €
- En Avant les Amazones 300 €
- AFSEP (Sclérose en plaques) : 400 €
- APAMAD : 430 €
- Sahel Vert : 500 €
- Amis des Landes 68 : 500 €
- APALIB : 802 €
- Association Foncière de Hombourg : 1 550 €
- Amicale du Personnel de la Commune de Hombourg : 7 800€

Les subventions sont adoptées à l'unanimité

07/ Désignation des délégués communaux auprès du syndicat mixte EHPAD les Molènes

Préalablement à la désignation des différents représentants et/ou délégués communaux, Mme La Maire propose à l'assemblée le vote à main levée, évitant ainsi des procédures de dépouillement longues et fastidieuses. Le conseil valide à l'unanimité le vote à main levée.

Sont candidats pour le syndicat mixte de l'EHPAD les Molènes : M. Roland RIEGERT et Mme Mélanie PUYOL

Les candidatures sont approuvées à l'unanimité.

08/ Désignation des délégués communaux auprès de Territoire Alsace Energies

Sont candidats : M. Jean-Claude SCHILLING et M. Philippe RIEGERT.

Les candidatures sont approuvées à l'unanimité.



09/ Instauration d'une redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) électricité

Madame la Maire tient à informer les membres du Conseil que l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique permet la mise en place d'une redevance d'occupation provisoire du domaine public (RODP), imputable au concessionnaire (Enedis).

Est proposé au Conseil :

- De décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité ;
- D'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire
- De revaloriser ladite redevance chaque année, pendant toute la durée des chantiers, en fonction de l'évolution de l'indice d'ingénierie transmis par les autorités compétentes

Le conseil valide à l'unanimité l'instauration de la RODP au plafond légal.

10/ Désignation des délégués communaux auprès du syndicat mixte des Brigades Vertes

Sont candidats : Sébastien BRODHAG et Gilles CUEVAS.

Les candidatures sont approuvées à l'unanimité.

11/ Désignation des délégués communaux auprès de la SPL Enfance Animation

Est candidate, Sabine MESSMER, Adjointe à la petite enfance et l'éducation.

La candidature est approuvée à l'unanimité.

12/ Désignation des délégués communaux auprès de la Régie de l'eau

Est proposé M. Jean-Claude SCHILLING, ayant déjà certaines délégations de compétence « eau » pour M2A.

Les candidatures sont approuvées à l'unanimité.

13/ Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Mme La Maire rappelle que dans une commune de moins de 3500 habitants, cette commission est constituée de 3 membres titulaires et 3 suppléants, et doit représenter la proportionnalité des suffrages lors de l'élection municipale, soit 2 sièges pour la liste majoritaire et 1 siège pour la seconde liste.

Les candidatures proposées sont en conséquence :

- Titulaires : MM. Roland RIEGERT, Jean-Claude SCHILLING, Fabrice SALAVERT
- Suppléants : MM. Philippe RIEGERT, Loïc RIEGERT, Raymond MOEBEL

Les candidatures sont approuvées à l'unanimité.



14/ Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

Mme la Maire rappelle le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit comporter 24 noms de citoyens représentant les différentes nature d'impôts directs.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes sont proposées :

1. Roland RIEGERT
2. Pascal BAZYLAK
3. Sébastien BRODHAG
4. Fabrice SALAVERT
5. Lila SAUPIN
6. Paul BONELL
7. Geoffrey PUYOL
8. Guy KROENIG
9. Jean-Claude SCHILLING
10. Sabine MESSMER
11. Mélanie PUYOL
12. Raymond MOEBEL
13. Sandrine TROMBINI
14. Gilles CUEVAS
15. Bruno BRUCKLER
16. Martine MEYER
17. Elodie CARDI
18. Sylvain GENEVIEVE
19. Josiane ZIMMERMANN
20. Sylvain STURCHLER
21. Marie-Anne HEINIMANN
22. Loïc RIEGERT
23. Camille ADLER
24. Jean-Claude MALHAUTIER

Mme SAUPIN signale qu'il y aurait pu avoir plus de membres de la liste Générations Hombourg dans les noms proposés à l'administration fiscale.

La liste des 24 noms est adoptée à l'unanimité.

15/ Désignation des membres de la commission consultative de la chasse

Sont candidats MM. Sébastien BRODHAG et Gilles CUEVAS.

Les candidatures sont approuvées à l'unanimité.



16/ Désignation des délégués au comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires

Ce comité consultatif est nécessairement présidé par la Maire et comprend en nombre égal des représentants de la commune, maire compris et des représentants du corps des sapeurs-pompiers. Ces derniers devant comprendre au moins un représentant de chacun des grades composant le corps local, le comité consultatif communal de Hombourg comprendra quatre représentants de la commune et quatre représentants du corps des sapeurs-pompiers.

Après avoir entendu ces explications, le conseil municipal passe à la désignation de ses représentants. Outre Madame Stéphanie BAGARD, membre et président de droit de ce comité en sa qualité de Maire, sont proposés :

Sandrine TROMBINI, Fabrice SALAVERT et Mélanie PUYOL

Les candidatures sont approuvées à l'unanimité.

17/ Nomination d'un représentant à la CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est une commission qui se prononce sur l'évaluation des transferts de charges entre la communauté d'agglomération et les communes membres.

Le code général des impôts prévoit et impose, au moment des transferts de compétence et d'équipement, l'évaluation des charges transférées des communes à la communauté d'agglomération. Ces coûts sont ensuite imputés sur les attributions de compensation des communes.

Cette évaluation est présentée et débattue en CLECT qui délibère à la majorité des deux tiers de ses membres.

La CLECT doit être composée à minima d'un représentant de chaque commune.

Monsieur Jean-Claude SCHILLING se porte candidat.

La candidature est approuvée à l'unanimité

18/ Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) 2025

En novembre 2025, le conseil municipal a voté le transfert de la compétence « Service d'Incendie et de Secours » à M2A. En contrepartie, l'agglomération financera cette compétence en déduisant un montant fixe des versements de M2A à Hombourg (les fameux ACTP)

Le travail de la CLECT était d'analyser ce transfert de compétence et d'évaluer le coût de celle-ci, notamment le montant de la contribution de chaque commune. Pour la commune Hombourg le montant est évalué à 25 406, 98 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve le rapport de la CLECT du 19 janvier 2026 joint en annexe**
- **Acte que le coût net des charges transférées pour la compétence « contribution financière au SIS 68 » est de 25 406, 98 € qui viendra en déduction des ACTP versées par m2A à Hombourg**



19/ Désignation des représentants communaux auprès de l'AFUT

Madame la Maire rappelle que Hombourg est membre adhérent à l'agence d'urbanisme de la région mulhousienne, l'AFUT, anciennement AURM.

Cette agence produit des études et une veille territoriale sur des champs de compétences variés tels que l'aménagement du territoire, la démographie, l'économie, les transports, la santé...

Par son adhésion, la commune a accès aux études, aux bases de données, mais peut aussi commander des diagnostics ou études si nécessaire.

La gouvernance de l'AFUT prévoit pour la commune de Hombourg un représentant titulaire et un suppléant.

Se proposent Mme La Maire, Stéphanie BAGARD et M. SCHILLING.

Les candidatures sont approuvées à l'unanimité

20/ Vente de matériel communal

L'ancien Maire, M. Thierry ENGASSER, souhaite racheter son bureau et les chaises attenantes qu'il a utilisé lors de ses deux mandats, soit 12 ans.

Le prix de rachat proposé est calculé selon le principe d'indice de vétusté des assurances, à savoir 10% de décote par année dans la limite de 80% du prix du neuf, soit prix proposé de **636,62 €**. C'est la somme que la commune aurait touchée en remboursement des assurances en cas de sinistre.

Le conseil municipal a validé à l'unanimité la vente du matériel précité et le prix est de 636.32 €.

21/ Renouvellement des membres de la commune au bureau de l'association foncière

Conformément aux statuts de l'association foncière, il y a lieu de désigner 5 membres représentants la commune à l'association foncière :

- 3 membres titulaires
- 2 suppléants

Sont proposés à l'approbation du conseil :

- Titulaires: Bernard RIEGERT, Roland RIEGERT, Sébastien BRODHAG
- Suppléants: Sylvain STURCHLER, Raymond MOEBEL

Les candidatures sont adoptées à l'unanimité

22/ Points divers

Demandes de subventions exceptionnelles des associations hombourgeoises. Le club de quilles Rhin-Hardt et le Conseil de Fabriques ont sollicité la commune pour un soutien particulier au pot d'un évènement : l'accueil de la remise des prix des championnats de France de quilles et l'inauguration de l'orgue rénové.

Il est proposé au conseil de débattre de modalités de soutien applicables à toute association sur ces évènements ponctuels.



Après discussions, le conseil valide le principe d'un soutien de 200 € par demande lors d'évènements dits « exceptionnels ». Il appartiendra au conseil de qualifier la nature exceptionnelle de l'évènement (ou exclue les assemblées générales, les manifestations habituelles...)

Un soutien exceptionnel de 200€ est en conséquence accordé aux deux demandes.

23/ Tour de table

Mme MESSMER Sabine rend compte des premiers conseils d'école auxquels elle a assisté. Les prévisions de la rentrée scolaire 2026/2027 sont de 39 élèves en maternelle répartis sur deux classes et 81 élèves en primaire répartis en quatre classes.

M. SALAVERT Fabrice souhaite revenir sur la décision de remettre en marche l'éclairage public la nuit les week-ends. Il regrette la décision qu'il considère précipitée et l'absence de consultation du conseil ou d'un sondage de la population pour objectiver les attentes, ainsi que l'impact sur la biodiversité pour peu de personnes circulant la nuit les week-ends dans le village.

Mme la Maire rappelle que cela ne représente que 15h d'éclairage en plus par semaine. L'expérimentation est maintenant lancée mais elle entend la demande de sondage des habitants. Une consultation des Hombourgeois sera faite après une période de test.

M. RIEGERT Roland signale aussi que la Municipalité a pris cette décision après un incident important, une dame âgée ayant chuté sur un trottoir à la sortie d'une manifestation car il faisait très sombre, et s'est retrouvée avec blessures et fractures. La Mairie est malgré tout responsable de la sécurité publique.

D'autre part, M. SALAVERT Fabrice souhaite avoir le positionnement de Mme la Maire sur le projet de Data Center Microsoft. Il souhaiterait la mise en place d'un comité de vigilance Hombourg-Petit-Landau.

Mme La Maire répond que pour le moment, elle et son équipe ne disposaient que trop peu d'informations concrètes pour avoir une position éclairée sur un sujet aussi complexe. En peu de temps, une rencontre avec les services M2A et les représentants de Microsoft a été organisée en Mairie, et elle se prononcera lorsqu'elle aura suffisamment d'éléments en sa possession, elle n'est Maire « que » depuis 3 semaines et de nombreux dossiers sont à gérer, dont Microsoft.

Mme ADLER Camille signale que les sollicitations de la presse ou autres se font de plus en plus pressantes, et qu'il est difficile de savoir comment se positionner en tant qu' élu.

M. RIEGERT Philippe conclue qu'il faudra se concerter pour déterminer une position « conseil municipal » sur le sujet dès que les réponses complémentaires à l'avis de la MRAE auront été donnés par Microsoft.



Mme SAUPIN Lila souhaite lire une intervention qu'elle a préparée, relatant 3 situations qu'elle a vécu du précédent mandat et qui se sont tenus plus récemment. L'intervention soulève principalement les faits et les points suivants :

- Lors des élections législatives de 2024, des individus ont proféré des insultes à caractère raciste au sein du Bureau de vote. Seule témoin des faits à ce moment-là, elle n'a pu reconnaître les personnes et engager des suites judiciaires. Mme SAUPIN propose de faire évoluer l'organisation des bureaux de votes pour qu'il y ait toujours plusieurs « témoins » en cas d'incidents.

- Mme SAUPIN regrette aussi que l'information concernant sa démission du précédent mandat ait fuité malgré sa demande de confidentialité de la chose. En effet, des citoyens lui ont parlé de sa démission au cours de l'été 2024, alors qu'elle avait demandé la confidentialité de la chose jusqu'au CM de rentrée et le bouclage de certains dossiers sur lesquels elle s'était engagée. Ce même courrier de démission privé lui a été montré lors de l'altercation citée ci-après. Mme SAUPIN se demande comment ce courrier transmis uniquement en Préfecture, aux membres du CM et au Directeur de Mairie a pu se retrouver dans la main d'habitants.

- Enfin, lors de l'installation du nouveau conseil municipal, le 20 mars 2026, elle signale une altercation vécue devant la Mairie avec une administrée et rappelle les articles L2123-34 et 35 du CGCT relatif à la protection des élus locaux et demande au conseil de verser à l'ordre du jour du prochain CM un point de discussion sur la manière dont la Commune peut / doit appliquer ces articles de Loi et quelles sont les modalités d'assurance et de couverture des élus dans leurs fonctions

M. RIEGERT Loïc rappelle le challenge de l'amitié du club de Quilles le 19 avril 2026 au complexe sportif

Mme TROMBINI Sandrine rappelle la date de Haut-Rhin propre, le samedi 25 avril 2026

La séance est levée à 21h30.